

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
05/05/93

Origine :
DGR
ENSM

MMES ET MM les Directeurs
- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale

MMES et MM les Médecins-Conseils Régionaux
M le Médecin-Chef de la Réunion

MMES et MM les Médecins-Chefs
des Echelons Locaux du Service Médical

Réf. :

DGR n° 46/93 - ENSM n° 19/93

Plan de classement :

25201

Objet :

ARRETE DU 3/09/92 MODIFIANT L'ARRETE DU 7/10/91 FIXANT LA LISTE DES SUBSTANCES DE LA LISTE 1 DES SUBSTANCES VENENEUSES A PROPRIETES HYPNOTIQUE ET/OU ANXIOLYTIQUE DONT LA DUREE DE PRESCRIPTION EST REDUITE.

La durée de prescription des médicaments à base de difébarbamate et de fébarbamate est limitée à 12 semaines.

Pièces jointes :

0 1

Liens :

Com.circ DGR 2754/92 ENSM 1488/92

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

ENSM/M. LARREUR - DMA/L. COTTIN

Téléphone :

42.79.34.90 - 42.79.30.96

@

**Direction de la Gestion du Risque
Echelon National du Service Médical**

05/05/93

MMES et MM les Directeurs
- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Origine : MMES et MM les Médecins-Conseils Régionaux
DGR M le Médecin-Chef de la Réunion
ENSM MMES et MM les Médecins-Chefs
des Echelons Locaux du Service Médical

N/Réf. : DGR n° 46/93- ENSM n° 19/93

Objet : *Arrêté du 3/09/92 modifiant l'arrêté du 7/10/91* fixant la liste des substances de la liste 1 des substances vénéneuses à propriétés hypnotique et/ou anxiolytique dont la durée de prescription est réduite (Journal Officiel du 13/09/92)

L'arrêté du 3/09/92 a modifié l'*arrêté du 7/10/91* fixant la liste des substances de la liste 1 des substances vénéneuses à propriétés hypnotique et/ou anxiolytique dont la durée prescription est réduite en y introduisant les substances suivantes : "*Difébarbamate*" et "*Fébarbamate*".

Cet arrêté est applicable à compter du **14/03/93**.

En conséquence, toutes les prescriptions médicales des spécialités *ATRIUM 100* et *ATRIUM 300* établies postérieurement au 14/03/93 ont une durée limitée à 12 semaines.

La liste des spécialités pharmaceutiques disponibles sur le marché, diffusée en juin 1992, annexée à la circ. CNAMTS DGR n° 2754/92 - ENSM n°1448/92 est modifiée.

Par ailleurs, ont été supprimées de la liste susvisée :

- la spécialité *PROSOMNYL* comprimés, qui n'est plus commercialisée,
- les spécialités *DOLSOM* et *NARDYL* comprimés, qui sont en vente libre.

**Le Directeur de la
Gestion du Risque**

J.P. PHELIPPEAU

**P/Le Médecin-Conseil National
Le Médecin-Conseil National Adjoint**

Docteur Pierre-Jean COUSTEIX

**Liste des spécialités pharmaceutiques disponibles sur le marché
et renfermant une substance visée par l'arrêté du 7.10.91**

Nom de la spécialité		Nom de la substance	Durée de prescription limitée à
Ananxyl	comp. 50 mg	Alpidem	12 semaines
Atarax	comp. 25 mg comp. 100 mg sirop amp. inj. 100 mg	Hydroxyzine	12 semaines
Atrium 100	comp.	Difébarbamate, Fébarbamate	12 semaines
Atrium 300	comp.	Difébarbamate, Fébarbamate	12 semaines
Buspar	comp. 10 mg	Buspirone	12 semaines
Butobarbital Dipharma	suppo. 200 mg	Butobarbital	4 semaines
Centralgol	comp. 300 mg	Proxibarbal	12 semaines
Equanil	comp. 250 mg comp. 400 mg amp. inj. 400 mg	Méprobamate	12 semaines
Halcion	comp. 0,125 mg	Triazolam	2 semaines
Havlane	comp. 1 mg	Loprazolam	4 semaines
Imovane	comp. 7,5 mg	Zopiclone	4 semaines
Lexomil	comp. 6 mg	Bromazépam	12 semaines
Librium	comp. 5 mg gél. 10 mg	Chlordiazépoxyde	12 semaines
Lysanxia	comp. 10 mg comp. 40 mg sol. buv. gttes 15 mg/ml	Prazépam	12 semaines
Méprobamate Richard	comp. 200 mg	Méprobamate	12 semaines
Mépronizine	comp.	Méprobamate	4 semaines
Mogadon	comp. 5 mg	Nitrazépam	4 semaines
Noctamide	comp. 1 mg comp. 2 mg	Lormétazépam	4 semaines
Noctran	comp. 10 mg	Clorazépate, dipotassium	4 semaines
Nordaz	comp. 7,5 mg comp. 15 mg	Nordazépam	12 semaines

Nom de la spécialité		Nom de la substance	Durée de prescription limitée à
Noriel	comp. 1 mg	Flunitrazépan	4 semaines
Normison	caps. 10 mg caps. 20 mg	Témazépan	4 semaines
Novalm	comp. 400 mg	Méprobamate	12 semaines
Novazam	comp.	Diazépan	12 semaines
Nuctalon	comp.	Estazolam	4 semaines
Optanox	comp. 100 mg	Vinylbital	4 semaines
Praxadium	comp. 7,5 mg comp. 15 mg	Nordazépan	12 semaines
Rohypnol	comp. 1 mg comp. 2 mg	Flunitrazépan	4 semaines
Séresta	comp. 10 mg comp. 50 mg	Oxazépan	12 semaines
Sériel	comp. 50 mg	Tofisopam	12 semaines
Stilnox	comp. 10 mg	Zolpidem	4 semaines
Stresam	gélules	Etifoxine	12 semaines
Suppoptanox	suppo. 0,20 g	Vinylbital	4 semaines
Témesta	comp. 1 mg comp. 2,5 mg	Lorazépan	12 semaines
Tranxène	gélules 5 mg gélules 10 mg comp. 50 mg prép. inj. 20 mg prép. inj. 50 mg	Clorazépanate, dipotassium	12 semaines
Urbanyl	gélules 5 mg comp. 10 mg comp. 20 mg	Clobazam	12 semaines
Valium	comp. 2 mg comp. 5 mg comp. 10 mg gttes buv. 1% amp. inj. 10 mg/2 ml	Diazépan	12 semaines
Vératran	comp. 5 mg comp. 10 mg	Diazépan	12 semaines
Victan	comp. 2 mg	Clotiazépan	12 semaines
Xanax	comp. 0,25 mg comp. 0,50 mg	Ethyl loflazépanate	12 semaines
		Alprazolam	12 semaines

